



## Accident centre de loisir(suitedu 29/01/2010)

Par **guy**, le **26/04/2010** à **18:28**

Bonjour,rnsuite a l accident de mon fils dans son centre de loisir.la mairie n a pas fais de declaration a l organisme qui le gere (service jeunsse et sport) .leur assureur a classe mon dossier sans suite . faut il que je prene un avocat pour une conciliation ou demande de l aide a un juge de proximite